



**REGLEMENT DE SELECTION
EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
2023**

**OCEAN RACING
Senior, moins de 23 ans et Junior**



| | |
|---|----------|
| A. PREAMBULE..... | 3 |
| B. LES EPREUVES CONCERNEES..... | 3 |
| C. MODALITES DE SELECTION | 3 |
| 1. <i>Compétition de référence.....</i> | <i>3</i> |
| 2. <i>Règlement de la compétition de sélection</i> | <i>3</i> |
| 3. <i>Classement de sélection 2023</i> | <i>3</i> |
| D. PROPOSITION DE SELECTION | 4 |
| 1. <i>Préambule</i> | <i>4</i> |
| 2. <i>Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2023</i> | <i>4</i> |
| 3. <i>Proposition de sélection pour les jeux méditerranéens des plages 2023</i> | <i>4</i> |
| 4. <i>Règles administratives.....</i> | <i>4</i> |
| 5. <i>Prise en charge</i> | <i>4</i> |
| E. PROGRAMME D’ACTIONS..... | 4 |
| F. DIVERS..... | 4 |
| 1. <i>Diffusion du mode de sélection</i> | <i>4</i> |

A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des titres au championnat du monde ICF 2023 (Perth -AUS, novembre 2023) et aux jeux méditerranéens des plages à ERAKLION (CRETE du 2 au 9 septembre 2023)

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français capables d'atteindre des objectifs de médailles d'or ou de podium avec l'Equipe de France d'Ocean-Racing lors de l'échéance terminale de la saison sportive internationale 2023. Les règles de sélection sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du référent technique de la Commission Nationale d'Activité Ocean-Racing / Va'a / Stand Up Paddle.

B. LES EPREUVES CONCERNEES

Les épreuves susceptibles d'être ouvertes à une sélection en Equipe de France Ocean-Racing 2023 sont :

| Intitulé selon règlement ICF 2020 | Intitulé selon règlement sportif FFCK 2020 |
|-----------------------------------|--|
| SS-1 ¹ Men | Surfski monoplace homme senior / vétéran |
| SS-1 Women | Surfski monoplace dame senior / vétéran |
| SS-1 Men Under 23 Men | Surfski monoplace homme moins de 23 ans |
| SS-1 Men Under 23 Women | Surfski monoplace dame moins de 23 ans |
| SS-1 Men Junior Men | Surfski monoplace homme cadet / junior |
| SS-1 Men Junior Women | Surfski monoplace dame cadet / junior |

C. MODALITES DE SELECTION

1. Compétition de référence

La sélection se fera à l'occasion du sélectif national 1 lors du week-end de la Breiz Ocean Racing du 27 au 29 mai 2023 à Ploudalmézeau (Finistère). Le programme prévisionnel annonce ce sélectif le samedi 27 mai.

2. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK Ocean-Racing en vigueur et ses annexes 2023.

3. Classements de sélection 2023

Seront pris en compte :

- Classements OPEN homme et OPEN femme pour la sélection du collectif pour les jeux méditerranéens des plages
- Classements par catégorie U18, U23 et OPEN pour la sélection du collectif au championnat du Monde 2023.

¹ SS1 – Surfski monoplace

D. PROPOSITION DE SELECTION

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du manager « Ocean-Racing »

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un bateau ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre bateau pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

2. Proposition de sélection pour le Championnat du Monde 2023

Sur la base du classement de sélection 2023, 0 à 2 sportifs par épreuve ouverte au Championnat du Monde peuvent être proposés pour le programme d'action. Les résultats obtenus sur les courses internationales de référence seront étudiés pour affiner cette proposition.

3. Proposition de sélection pour les jeux méditerranéens des plages 2023

Sur la base du classement de sélection 2023, 0 à 3 sportifs par épreuve ouverte aux jeux méditerranéens des plages peuvent être proposés pour le programme d'action.

4. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature et au respect de la Convention Individuelle « Sportif sélectionné en Équipe de France Ocean Racing 2023 » et au paiement des factures dues à la FFCK.

5. Prise en charge

L'équipe de France sera prise en charge sur tout ou partie des actions du programme de l'équipe de France. Une participation financière pourra être demandée afin d'équilibrer le budget. Pour les championnats du Monde en Australie, seule la logistique sur place sera prise en charge. Les billets d'avion seront à la charge de chaque compétiteur qui pourront anticiper sur les achats et obtenir les meilleurs tarifs en fonction de leur date de séjour. Pour les sportifs hors équipe de France et entrant dans le quota fixé par l'ICF pour participer aux championnats du Monde 2023, il n'y aura aucune prise en charge. Une tenue protocolaire sera proposée à la vente et obligatoire lors des moments protocolaires (podiums, cérémonies)

Pour les jeux méditerranéens des plages, la prise en charge sera précisée par le CNOSF, organisateur de cette action.

E. PROGRAMME D' ACTIONS

- Championnat du Monde ICF à Perth (novembre 2023, date non connue)
- Jeux Méditerranéens des plages à ERAKLION (CRETE) du 2 au 9 septembre 2023
- Stage de préparation : date et lieu à définir

F. DIVERS

1. Diffusion du mode de sélection et des sélectionnés

Le présent mode de sélection sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et sur la page FACEBOOK de la commission nationale océan racing.

La liste des sélectionnés sera diffusée sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et sur la page FACEBOOK de la commission nationale océan racing le 31 mai 2023.